

**COMMUNE D'UCCLE**  
**Service de l'Urbanisme**  
**Monsieur Etienne SPRUYT**  
Place Jean Vander Elst, 29

**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 16-36579-04  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.184/s.353  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : UCCLÉ. Avenue L. Errera, 44. Transformation et surhaussement de la maison.  
Modification du permis d'urbanisme n° 35902 – Façades et terrasses.

En réponse à votre lettre du 23 août 2004, en référence, reçue le 26 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 septembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

L'immeuble se situe dans la zone de protection de la Villa David et Alice Van Buuren. Pour rappel, en sa séance du 5 mars 2003, la CRMS était interrogée une première fois sur des travaux de modification des façades et la construction (agrandissement et surhaussement) d'un volume sur la toiture en vue d'y réaliser un jardin d'hiver. La Commission avait alors estimé que l'ajout de ce volume en toiture était peu judicieux eu égard aux perspectives vers et depuis la villa classée qui lui fait face.

Après examen de la nouvelle proposition qui vient modifier le permis d'urbanisme du 21 octobre 2003 (dont elle ne connaît pas la teneur exacte), la CRMS insiste pour que le projet de surélévation du volume de toiture soit abandonné et limité à l'accès à la terrasse actuellement en place.

La Commission préconise enfin un maximum de sobriété dans le traitement du rez-de-chaussée (matériaux,...).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.